

02/07/01

OR

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

2 juillet 2001

B5-___/2001

B5-513/01

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour du débat sur des problèmes d'actualité, urgents et d'importance majeure

conformément à l'article 50, paragraphe 1, du règlement

par Yasmine Boudjenah, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Laura Gonzalez-Alvarez, Marianne Eriksson, Giuseppe Di Lello, Ilda Figueiredo, Armando Cossutta, Michail Papagiannakis, Konstantinos Alyssandrakis, Dimitrios Koulourianos

au nom du groupe GUE/NGL

sur la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur les droits des enfants

Résolution sur la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur les droits des enfants

Le Parlement européen,

- rappelant ses précédentes résolutions sur les droits des enfants,
 - vu la Convention internationale relative aux droits des enfants de 1989
 - vu la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur les droits des enfants prévue à New York en septembre 2001
 - vu l'article 24 de la Charte européenne des droits fondamentaux
- A. considérant que la Convention internationale relative aux droits des enfants de 1989 a été ratifiée par 191 pays
- B. considérant que, malgré la Convention internationale, la situation des enfants continue de se détériorer dans de nombreux pays, y compris dans L'UE
- C. considérant que des millions d'enfants travaillent, dans le monde, y compris dans l'UE, souvent dans des conditions déplorables
- D. vivement préoccupé par le développement de l'exploitation sexuelle des enfants, de la prostitution et de la pornographie enfantines
- E. considérant que des dizaines de milliers d'enfants continuent d'être impliqués dans des conflits armés
- F. considérant que le droit à l'éducation est un droit fondamental qui doit s'appliquer de manière équitable aux filles et aux garçons
1. se félicite que la Convention de 1989 ait contribué à la mise en oeuvre dans de nombreux pays de politiques nationales favorables aux droits des enfants
 2. déplore toutefois que la situation des enfants continue de se détériorer dans de trop nombreux pays, notamment en raison de la misère et des guerres
 3. souhaite que la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur les droits des enfants permette de contribuer à l'amélioration des droits des enfants dans toutes les régions du monde
 4. demande que la session spéciale mette en place des mécanismes de contrôle de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant et de tous les textes internationaux concernant les enfants

5. invite les Etats membres à proposer ou soutenir l'adoption de protocoles additionnels à la Convention internationale relative aux droits des enfants pour tenir compte de la dégradation de la situation des enfants dans de nombreux domaines
6. invite les Etats membres à proposer à la session spéciale des Nations-Unies de déclarer le 21 novembre de chaque année journée internationale des droits des enfants
7. déplore que, dans certains Etats membres, des enfants continuent à travailler et demande que l'interdiction du travail des enfants soit respectée dans toute l'UE
8. demande à la Commission de s'assurer que les directives et les programmes communautaires garantissent le respect des droits des enfants et estime que le même niveau de protection doit également s'appliquer aux pays candidats à l'adhésion
9. constate le nombre croissant de demandes d'asile émanant d'enfants seuls, dont les parents sont morts ou condamnés dans leur pays d'origine ; s'indigne que certains Etats membres fassent expulser ces enfants ; demande aux Etats membres de mettre en place une procédure particulière adaptée à leur âge permettant d'examiner les raisons de leur fuite et d'instaurer des structures d'accueil adaptées avec du personnel qualifié
10. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et parlements des Etats membres et des pays candidats, au secrétaire général des Nations-Unies, à l'UNICEF et au secrétaire de la session spéciale des Nations-Unies sur les droits des enfants.


sec. gen. adjoint